

Résidence Tonus Vitamine

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

Livret d'Accueil



Tonus Vitamine

81 Avenue Jean Garrus

83300 Draguignan

Tel 04 94 50 94 50 – Fax 04 94 50 94 94

Site : www.tonus-vitamine-maison-de-retraite.fr

e-mail : tonus.vitamine@orange.fr

La Résidence

Tonus Vitamine est un Etablissement privé construit en 1996 qui accueille des personnes âgées autonomes, dépendantes dont des personnes souffrant de maladies d'Alzheimer ou apparentée.

Engagés dans une démarche qualité, nous mettons tout en œuvre pour vous garantir le meilleur service dans le respect de la charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante et de sa liberté d'aller et venir.

Notre objectif : vous proposer l'attention, la sécurité, le soin, l'animation et la restauration qui vous feront apprécier notre Résidence.

Notre Etablissement est médicalisé (Médecin Coordonnateur, professionnels de santé, matériel médical...) pour offrir un suivi médical de qualité.

D'une capacité de 80 lits, nous vous proposons un accueil en chambre ou studio, individuel ou en couple.

La totalité des parties communes sont climatisées et accessibles à l'ensemble des Résidents y compris ceux à mobilité réduite.

La résidence se compose d'un ensemble de bâtis de 4300 m² et d'un jardin de 4600 m². Son implantation est semi-urbaine, ce qui permet d'apprécier le calme sans être isolé. Ainsi, il est proche du centre ville et est desservi par les bus urbains. Un supermarché, une boulangerie et divers magasins sont accessibles à pied.

A l'extérieur, un terrain de pétanque a été aménagé ainsi qu'un parcours de santé comportant des ateliers pouvant être utilisés avec l'encadrement de notre Kinésithérapeute.

Un salon de coiffure est à votre disposition.

Un grand parking permet l'accueil des visiteurs.

Notre accueil est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h00 et les samedis et dimanches de 10 h à 18h00.

Les familles et les visiteurs sont les bienvenus de 11 h à 19 h.



Nos valeurs fondamentales

Les valeurs défendues par notre Etablissement et l'ensemble des professionnels sont celles édictées dans la Charte des droits et libertés de la personne accueillie, et notamment :

- ✚ Le droit à une prise en charge personnalisée
- ✚ Le droit à l'information, à la confidentialité, à l'expression
- ✚ Le respect de la citoyenneté, de la religion
- ✚ Le respect de la dignité et de l'intimité
- ✚ Le droit à la sécurité, à la liberté
- ✚ Optimiser les conditions d'accueil et de confort que les personnes âgées sont en droit d'attendre
- ✚ Favoriser la qualité de vie des personnes âgées accueillies et leur vie sociale interne et externe
- ✚ Prendre en compte de façon spécifique l'accueil des personnes atteintes de maladie de type Alzheimer ou apparentée au sein de l'unité spécifique
- ✚ Accompagner les Résidents au mieux tout au long de leur séjour et dans leur fin de vie

L'application des bonnes pratiques et la bienveillance sont les piliers du respect de ces droits.

L'accueil et la prise en charge personnalisée sont les garants d'une intégration réussie. C'est pourquoi, dès les premiers instants, une attention particulière et personnelle est accordée au résident. L'ensemble des informations recueillies tant au plan social, médical, affectif serviront de base à l'élaboration du projet individualisé. En fonction de ces éléments, des objectifs personnels seront proposés au résident avec l'aide de son entourage s'il le souhaite.

La Pré Admission et l'Admission

Les documents à fournir lors d'une pré-admission sont les suivants :

- Données administratives remplies
- Dossier médical rempli
- Dernière prescription médicale
- Attestation de non contagion (lors de l'admission définitive)
- Compte rendu d'hospitalisations éventuelles
- Copie Carte d'identité ou Livret de famille
- Copie Avis d'imposition

Dès le dépôt du dossier de pré-admission, le Médecin Coordonnateur étudie les éléments médicaux fournis par le médecin traitant du Résident. Il peut demander des compléments d'informations auprès des structures médicales ou rendre visite à la personne pour affiner son appréciation et recueillir son consentement dans sa volonté d'intégrer la structure.

En fonction de ces éléments, il donne son avis pour l'admission et son affectation dans l'unité la plus adaptée (unité de vie traditionnelle ou espace CANTOU).

L'admission est prononcée par le Directeur sur avis du Médecin Coordonnateur.

Vos contacts sont :

Directeur	André MODOT
Attachée de Direction	Ambre ARNAULT
Médecin Coordonnateur	Jean-Pierre BIOU
Cadre de santé	Thierry SECCHI

L'Hébergement

Nous vous proposons un accueil en chambre ou studio, individuel ou en couple, au sein d'une structure implantée dans un parc arboré et calme tout en étant à proximité du centre-ville.

Nos chambres sont desservies par des ascenseurs et des escaliers.

Les chambres individuelles sont d'une superficie de 20 à 24 m² et nos studios de 40 m².

Elles possèdent toutes une salle de bain individuelle avec douche de plain-pied et WC avec barres de soutien.

Les chambres sont meublées par l'Etablissement. Toutefois, cet espace devient la résidence du résident qui peut la personnaliser autant qu'il le souhaite, dans la limite du respect des règles de sécurité et du règlement de fonctionnement de l'Etablissement.

Avant tout aménagement personnalisé, les chambres disposent du mobilier suivant :

- 1 lit médicalisé avec draps, couverture, couvre lit et oreiller
- 1 bureau commode
- 1 chaise
- 1 table de nuit
- Placard (Etagères et penderie)
- Voilage et double rideau
- 1 téléphone
- 1 prise télévision

Les espaces communs permettent de recevoir en dehors de la chambre.

L'accueil est situé à l'entrée de la résidence, à la croisée de tous les services et des circulations. Cela permet aux hôtes d'accueil de rencontrer quotidiennement les Résidents, les visiteurs, les professionnels, les intervenants extérieurs. Il est le cœur de l'Etablissement.

L'entretien des chambres et du linge hôtelier est assuré par le personnel de la résidence.

Les Services proposés

La Restauration

Elaborés sur place, les déjeuners et dîners, inclus dans la pension, sont servis en salle à manger ou en chambre.

Une Commission repas se réunit 2 fois par an en septembre et février.

La Commission Repas a pour objectif de travailler sur :

- Les menus proposés
- L'organisation du service à table
- Les remontées des Résidents, Familles et Salariés sur les repas

La composition de la Commission Repas est la suivante :

- 3 Représentants des Résidents
- 2 Représentants des Familles
- 1 Représentant des salariés
- La Présidente du Conseil de la Vie Sociale
- Le Directeur et/ou l'attachée de Direction
- Les gérants de notre Maison de Retraite
- Le chef de Restauration
- La Cadre de santé

Le Chef de cuisine élabore les menus en fonction des goûts et des envies des Résidents, les menus sont validés par une diététicienne.

Le petit déjeuner est servi en chambre.

Un goûter est servi en salle à manger ou en chambre.

Les familles et les proches peuvent, s'ils le souhaitent, prendre leur repas avec les Résidents sous réserve d'une inscription auprès de nos hôtesse d'accueil.

Le menu de la semaine est affiché et peut-être modifié selon les goûts et les régimes de chacun.

Le Dimanche et jours fériés, nous avons le plaisir d'offrir à nos Résidents un apéritif.

Un salon avec un coin cheminée vous permet d'accueillir vos convives.

Le service lingerie

Le service lingerie peut être confié à la demande des Résidents ou des familles à un prestataire extérieur pour les affaires personnelles des Résidents. Le prestataire de service est spécialisé dans l'entretien du linge des Résidents de maisons de retraite. L'Etablissement s'assure du respect des délais de retour du linge entretenu, sous une semaine avec 2 livraisons par semaine. Le personnel veille à ce que le trousseau soit suffisant pour éviter le manque de vêtements propres.

Le linge propre est distribué et rangé dans les armoires des Résidents par le personnel de l'Etablissement.

Le service hôtelier

Il se veut de qualité afin d'apporter un cadre agréable et accentuer le statut de résident de nos hôtes.

Les parties communes sont climatisées. Les chambres sont proposées meublées, équipées de lits médicalisés et de lits Alzheimer pour l'espace Cantou. Le petit déjeuner personnalisé est servi en chambre, sur plateau. Les autres repas sont pris généralement en salle à manger, mais un service d'étage peut être demandé. L'entretien des espaces privés et communs est assuré quotidiennement par du personnel attentif, formé aux méthodes de bionettoyage.



L'Animation

Notre priorité est de faire de notre Etablissement un véritable lieu de vie dynamique, propice à une vie sociale riche. Des animations se déroulent tous les jours.

Pour répondre aux objectifs, les animations sont construites autour de 4 thématiques :

Activités Sensorielles : ces animations contribuent au bien-être de la personne par la stimulation des 5 sens, la relaxation ou l'expression corporelle.

Activités Socio-culturelles : ces activités cherchent à développer l'ouverture de la personne sur son entourage et sur l'extérieur. Elles sont fondées à base de rencontres intergénérationnelles, de sorties, de spectacles...

Activités Mémoires : ces animations ont pour but l'émergence des souvenirs et la stimulation intellectuelle.

Activités Bien-être : ces animations contribuent au maintien de l'autonomie et de l'estime de soi à travers des ateliers de maintien ou de rééducation physique et des ateliers de soins esthétiques.

ACTIVITES SENSORIELLES

Atelier cuisine :

Une occasion pour les Résidents de redécouvrir les fruits et les légumes, les senteurs, les gestes et participer à la vie de l'Etablissement. C'est une activité collective regroupant les Résidents et le personnel de cuisine.

Atelier jardinage :

Un moment de communication et d'expression. Les Résidents partagent leur savoir-faire, retrouvent l'usage des outils, participent à la décoration de leur environnement. Les sens sont mis à l'honneur.

Ateliers créatifs :

Ces ateliers utilisent différents supports techniques selon les demandes et les compétences des Résidents. Ils participent au maintien de l'autonomie en faisant appel à l'habileté, à la stimulation créative et associent les Résidents à des projets communs d'Etablissement (décoration, participation au téléthon...)

ACTIVITES SOCIAUX CULTURELLES

Sorties socio-culturelles :

Visite d'exposition, visite à la médiathèque, sortie inter-Etablissements (fête des voisins, après-midi dansantes, repas communaux ...), pique-nique au bord de la mer... différentes sorties sont organisées tout au long de l'année pour découvrir des lieux de culture où se retrouver ensemble et partager de bons moments. L'Etablissement reçoit tout au long de l'année des troupes de théâtre, des artistes de spectacle ou des musiciens qui se produisent au sein de la structure.

ACTIVITES MEMORIELLES

Quiz :

Les Résidents apprécient cette activité et s'entraînent tout au long de l'année. Un quizz inter-Etablissements a été mis en place avec une coupe en jeu. Pour la deuxième année les Résidents de Tonus Vitamine ont remporté cette rencontre.

Chants ou Karaoké :

Tous les mercredis les Résidents peuvent chanter en groupe dans la salle du rez-de-chaussée pour partager un moment convivial, se souvenir et aussi échanger leurs avis. Les chansons du répertoire sont choisies par les Résidents. Des intervenants extérieurs proposent également des karaokés.

Lecture de journal :

Chaque jour, le journal local est à disposition de tous les Résidents. La lecture en groupe est assurée une fois par semaine par une bénévole. Elle est l'occasion de commentaires et d'échanges d'idées entre les participants.

ACTIVITES BIEN-ETRE

Gymnastique douce :

Une fois par semaine, le kinésithérapeute propose une activité de gymnastique collective douce à l'ensemble des Résidents. Son intervention s'adapte aux Résidents présents.

Réflexologie :

Une professionnelle extérieure propose bénévolement des séances de massage basée sur cette technique.

Soins esthétiques :

Ces animations peuvent être des séances de manucure, de maquillage...

Le projet d'animation de l'espace CANTOU répond aux mêmes objectifs que ceux présentés ci-dessus. Cependant, les ateliers sont spécifiquement adaptés aux profils pathologiques des Résidents et à leurs capacités cognitives et de concentration. Ces ateliers de groupe sont assurés le matin par l'animatrice et l'Aide Médico Psychologique. L'après-midi, l'Aide Médico Psychologique assure des interventions plus individualisées (animations flash).

Les anniversaires :

Les anniversaires sont fêtés le dernier samedi de chaque mois. Tous les Résidents se retrouvent pour partager un moment festif dans la salle à manger. Une table d'honneur est dressée pour les Résidents qui fêtent leurs anniversaires avec une carte à leur nom et un cadeau.

Les Soins

Tonus Vitamine est un Etablissement conventionné par le Conseil Général et la DDASS qui lui permet d'assurer un suivi médical de qualité.

Nous offrons la sécurité d'un accompagnement personnalisé, grâce à la présence continue d'un personnel formé et attentif aux besoins de chacun.

Afin d'assurer une prise en charge individualisée et de qualité, un projet de soins ainsi qu'un projet de vie sont définis pour chaque résident en équipe pluridisciplinaire et en concertation avec le résident et sa famille.

Notre objectif est de maintenir l'autonomie de chacun le plus longtemps possible, tout en développant une vie sociale riche et dynamique pour le bien être de tous.

Le suivi médical est assuré par le Médecin Coordonnateur qui supervise la cohérence du parcours de soins avec l'Infirmière Coordinatrice, en relation avec le médecin traitant du résident.

Notre équipe est composée de professionnels formés et attentifs au bien-être des personnes qui leurs sont confiées.

Encadrée par un Médecin Coordinateur et une Infirmière Coordinatrice, elle comprend :

- Des Infirmiers Diplômés d'État
- Des Aides-soignants
- Une Aide Médico Psychologique
- Un Psychologue
- Une Psychomotricienne

Le Médecin Coordonnateur

Le médecin coordonateur est le premier lien médical entre la structure et l'extérieur (famille, médecins traitants, structures médicales...). Ses missions sont définies selon le décret n° 2005-560 du 27 mai 2005.

Au sein de Tonus Vitamine, il intervient à mi-temps tous les matins ou après-midi du lundi au jeudi. Dès le dépôt du dossier de pré-admission, il étudie les éléments médicaux fournis par le médecin. Il peut demander des compléments d'informations auprès des structures médicales ou rendre visite à la personne pour affiner son appréciation et recueillir son consentement dans sa volonté d'intégrer la structure.

En fonction de ces éléments, il donne son avis pour l'admission et son affectation dans l'unité la plus adaptée (unité de vie traditionnelle ou espace CANTOU).

Par la suite, le Médecin Coordonnateur évalue régulièrement en équipe pluridisciplinaire le degré de dépendance de la personne pour améliorer son accompagnement. L'Infirmière Coordinatrice adapte alors le projet de soin individuel du résident pour sa mise en œuvre par l'équipe de soin.

Le médecin coordinateur établit également la politique de soin de l'Etablissement. A ce titre, il valide les protocoles de préventions et de soins applicables au sein de la structure. Les principales préventions détaillées plus loin concernent :

- Prévention du risque infectieux,
- Préventions des chutes,
- Prévention de la douleur,
- Prévention des escarres,
- Prévention de l'incontinence
- Prévention du risque iatrogène
- Prévention de la déshydratation et de la dénutrition.

La Cadre de santé

L'Infirmière Coordinatrice est la responsable des équipes médicales et paramédicales. Elle assure à ce titre l'organisation des soins et la mise en œuvre par les équipes des plans de soin de chaque résident.

Présente tous les jours de la semaine, du Lundi au Vendredi, elle est l'interlocutrice privilégiée des Résidents et des familles. Elle organise, selon les besoins, toutes les actions nécessaires à la prise en charge du résident en interne comme en externe : élaboration du plan de soin, commande et suivi du matériel nécessaire, échange avec le médecin traitant, rendez-vous chez les spécialistes, ...

Elle recueille et globalise les informations nécessaires à l'élaboration du projet de soins et de vie, s'assure de sa bonne mise en œuvre. Animatrice de toutes les réunions d'équipe hebdomadaires, elle adapte l'évolution de ce projet individualisé en fonction des besoins.

Elle participe en collaboration avec la direction et le médecin coordonateur au comité de pilotage de l'Etablissement pour apporter son éclairage sur l'organisation globale de l'Etablissement et le suivi des actions qualités dans l'intérêt des Résidents.

Le Psychologue

Le psychologue intervient sur 2 demi-journées par semaine.

Il participe à :

- L'évaluation de la dépendance et élaboration du projet individualisé
- La prévention de l'isolement et de la dépression par des évaluations ciblées spécifiques à son domaine
- La prévention des risques psycho-sociaux auprès des salariés

Il peut être sollicité pour rencontrer des Résidents et/ou leurs familles dans le but de favoriser l'intégration du résident au sein de la structure.

Les Infirmières

Sous la responsabilité de l'Infirmière Coordinatrice, elles interviennent auprès des Résidents pour assurer les soins et accompagner les équipes paramédicales dans leurs actions quotidiennes.

En collaboration avec la pharmacie, qui prépare les traitements individuels des Résidents, elles vérifient et assurent la distribution des médicaments livrés.

Elles sont les référentes auprès des équipes d'Aides Soignants dans leur activité quotidienne.

Les Aides Soignants et l'Aide Medico Psychologique

Sous la responsabilité de l'Infirmière Coordinatrice et en collaboration avec les Infirmières, les équipes d'Aides Soignants sont composées de personnel qualifié. Elles interviennent auprès des Résidents pour les accompagner dans les gestes de la vie quotidienne en favorisant le maintien de l'autonomie.

Elles sont les acteurs principaux de la sécurité et du bien-être des Résidents en apportant tous les soins et attentions nécessaires dans un esprit de bienveillance.

La Psychomotricienne

La Psychomotricienne intervient pour traiter les troubles du mouvement et du geste des Résidents. Elle est présente une journée par semaine.

Elle traite les troubles psychomoteurs de la personne âgée, agit sur l'équilibre psychologique par l'intermédiaire du corps.

Elle intervient pour des troubles tels que : incoordination motrice, agitation, difficultés d'attention, troubles de l'équilibre, problèmes dans l'orientation spatiale et temporelle...

Elle établit un bilan des capacités du Résident à l'aide de tests et épreuves adaptés à la personne.

Elle met en place une thérapie dont elle évalue périodiquement les résultats. Elle utilise des techniques comme l'expression gestuelle, la relaxation, les activités rythmiques, de jeux, de coordination, lors de séances individuelles ou en groupe.

Intervenants extérieurs

Des professionnels extérieurs libéraux (médecins traitants, kinésithérapeutes, orthophonistes, ...) interviennent régulièrement au sein de notre Etablissement, en fonction des besoins de nos Résidents.

Chaque résident conserve son médecin traitant dans la mesure où celui-ci accepte de se déplacer au sein de la structure. Dans le cas contraire, l'Etablissement propose une liste des médecins locaux susceptibles d'intervenir. Le choix revient au résident (ou à son représentant) dans le respect de son libre choix.

Le médecin traitant est le référent médical du résident et de l'Etablissement. A ce titre, il collabore avec l'équipe de soins de Tonus Vitamine, tant en amont de l'admission pour la transmission des informations médicales que pour le suivi de l'utilisateur lorsque celui-ci est entré.

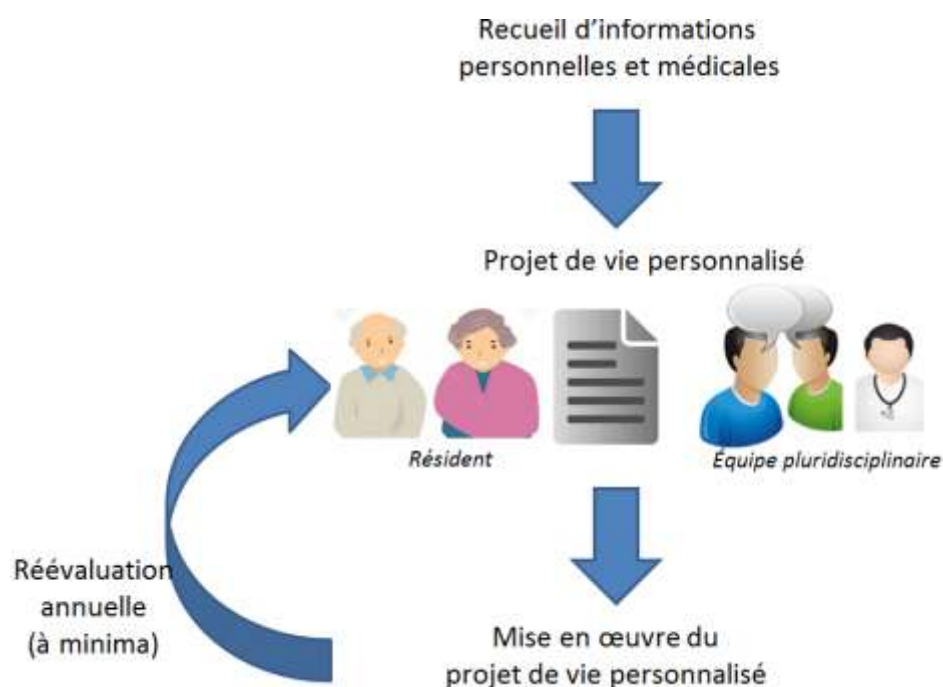
Notre kinésithérapeute intervient du lundi au vendredi sur prescription médicale auprès de nos Résidents. L'Etablissement met à sa disposition une salle équipée d'ateliers adaptés et des parcours thérapeutiques extérieurs pouvant l'aider dans ses interventions auprès des Résidents. Il a la possibilité de saisir des informations dans la partie du dossier médical informatisé qui lui est réservé. Il anime également une séance hebdomadaire de gym douce.

Un salon de coiffure équipé est mis à la disposition d'une coiffeuse professionnelle auprès de laquelle nos Résidents peuvent faire appel. Elle est présente tous les jeudis au sein de notre Etablissement.

Le Projet de vie personnalisé

L'Etablissement déploie ses actions autour des projets de vie individualisés définis pour chaque résident.

Il met au centre de ses préoccupations la prise en charge individuelle dans le respect des volontés du résident. Ainsi, les besoins et souhaits des Résidents sont recueillis dès l'entrée par une équipe pluridisciplinaire. Des objectifs personnels sont proposés au résident qui les valide.



Les objectifs du projet de vie personnalisés sont déclinés sous 6 thèmes différents :

- ✚ Cadre de vie du résident
- ✚ Autonomie et sécurité du résident
- ✚ Préserver et favoriser les rapports avec l'extérieur
- ✚ Assurer le suivi médical du résident
- ✚ Proposer un soutien psychologique au résident
- ✚ Proposer de l'animation au résident

L'ensemble des moyens déclinés dans le corps de notre projet d'Etablissement est actionné afin de les atteindre. Le suivi régulier dans le cadre de réunions regroupant différents services permet d'évaluer l'atteinte de ces objectifs, les résultats obtenus par rapport à ceux souhaités. Il donne lieu à sa révision. A minima une révision annuelle est programmée pour chaque projet de vie personnalisé.

L'expression et la participation des Résidents et de son entourage

L'Etablissement favorise et développe les moyens d'expression des familles et des Résidents au travers de différents supports.

L'ensemble du personnel est sensibilisé à l'écoute des Résidents et de leur entourage (famille, amis, tuteur...). D'une part par la mise en place des projets de vie personnalisés, et d'autre part par la politique de bientraitance, développée par la direction au travers de la désignation d'un référent bientraitance et de la diffusion des formations sur ce thème auprès du personnel.

Les demandes d'un résident ou de son entourage sont transmises au service concerné et/ou à la direction afin d'envisager une réponse favorable. La direction se tient à la disposition de chacun et répond toujours à une demande d'entrevue.

Une enquête de satisfaction annuelle anonyme est diffusée auprès des Résidents et auprès des familles. Elle est ensuite analysée. Afin qu'elle soit la plus représentative possible, l'animatrice aidée de stagiaires accompagnent les Résidents qui le souhaitent à remplir le questionnaire. Cette enquête regroupe l'ensemble des services et prestations proposés. Elle est sujette à évolution en fonction de l'amélioration ou du développement des activités.

Des commissions participatives dans lesquelles les Résidents sont présents ou représentés par un membre de leur famille sont réunies régulièrement :

- La Commission repas aborde l'analyse des menus et du service lié au repas. Elle se réunit 1 à 2 fois par an. Elle est l'occasion de recueillir les souhaits et besoins des Résidents et ainsi permettre des ajustements sur la prestation restauration
- La Commission bientraitance se réunit tous les trimestres pour les questions relatives à la lutte contre la maltraitance et la promotion de la bientraitance. Elle peut être réunie sur demande ou événement exceptionnel.
- Le Conseil de la Vie Sociale qui est l'organe de représentation des personnes hébergées en maison de retraite.

Le Conseil de la Vie Sociale

Il a pour mission de donner un avis consultatif et de faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'Etablissement et notamment sur :

- L'organisation intérieure et la vie quotidienne de l'Etablissement
- Les activités de l'Etablissement, l'animation socio-culturelle et les services thérapeutiques
- Les projets de travaux et d'équipement
- La nature et le prix des services rendus par l'Etablissement
- L'affectation des locaux collectifs
- L'entretien des locaux
- Les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture
- L'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charges

Le Conseil de Vie Sociale est constitué de membres avec voix délibérative et de membres avec voix consultative.

1) Membres avec voix délibérative. Le Conseil de la Vie Sociale doit comprendre au minimum :

- 2 représentants des Résidents
- 1 représentant des représentants légaux des Résidents (familles...)
- 1 représentant du personnel
- 1 représentant de l'organisme gestionnaire

Soit, au minimum, 5 membres avec voix délibérative.

2) Membres avec voix consultative

Seul le directeur de l'Etablissement (ou son représentant) est membre permanent avec voix consultative.

Les membres sont élus pour une durée de trois ans. Le Conseil de la Vie Sociale se réunit au minimum 3 fois par an sur convocation de son président qui fixe l'ordre du jour.

Le Conseil de la Vie Sociale existe depuis le 4 juin 1998, et s'est réuni pour la première fois le 25 juin 1998. Il est une priorité pour l'Etablissement, car c'est l'occasion pour chacun de faire remonter les informations au travers des différents représentants. Une de ces réunions est notamment consacrée à l'analyse de l'enquête de satisfaction annuelle faite auprès de chacun de nos Résidents et des Familles.

Modalités financières

Depuis la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, les EHPAD connaissent une tarification à trois niveaux comprenant :

- Un tarif hébergement qui couvre les dépenses non médicales, à la charge du résident
- Un tarif dépendance qui varie en fonction du niveau de dépendance de la personne âgée (GIR 1 à 6).
- Un tarif lié aux dépenses de soins, totalement pris en charge par l'Assurance maladie.

Chaque année les tarifs d'hébergement et de dépendance sont fixés par le Conseil Général.

Le tarif hébergement

Nos tarifs hébergement peuvent varier dans la limite d'un pourcentage fixé chaque année par arrêté du Ministre chargé de l'Economie et des Finances, (compte tenu de l'évolution des coûts de la construction, des produits alimentaires et des services), qui est communiqué au résident dès que possible après sa publication au Journal Officiel.

Le tarif Dépendance

Il couvre les prestations d'accompagnement, d'aide, de surveillance, nécessaires à l'accomplissement des actes courants de la vie quotidienne en cas de perte d'autonomie.

La nature des prestations liées à la prise en charge de la dépendance, ainsi que leur prix, sont fixés chaque année par arrêté du Président du Conseil Départemental, conformément aux dispositions de l'article L. 314-2 – 2° du Code de l'Action Sociale et des Familles (décret n°99-316 du 26 avril 1999 relatif aux modalités de tarification et de financement des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes et loi n°2001-647 du 20 juillet 2001 relative à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie).

Le tarif soins

Il est pris en charge par l'assurance maladie. Il recouvre les dépenses du médecin coordonnateur, du personnel infirmier et aide-soignant, les produits pharmaceutiques (hors les médicaments prescrits par le médecin traitant qui ne sont plus remboursés par la sécurité sociale) ainsi que les dispositifs médicaux compris dans le forfait soins (fauteuil roulant, déambulateur, lit médicalisé, petit matériel médical, produits de soins, produits de nutrition...) ne faisant pas l'objet d'une prescription spécifique.

Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance

Lorsqu'il sera admis et acquis que toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance est respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix, cette charte sera appliquée dans son esprit.

1. Choix de vie

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

2. Cadre de vie

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et à ses besoins.

3. Vie sociale et culturelle

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

4. Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

5. Patrimoine et revenus

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

6. Valorisation de l'activité

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.

7. Liberté d'expression et liberté de conscience

Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.

8. Préservation de l'autonomie

La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.

9. Accès aux soins et à la compensation des handicaps

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.

10. Qualification des intervenants

Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques, doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.

11. Respect de la fin de vie

Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

12. La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.

13. Exercice des droits et protection juridique de la personne vulnérable

Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.

14. L'information

L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.

Lutte contre la maltraitance

Définition de la maltraitance :

La lutte contre la maltraitance envers les personnes vulnérables et notamment les personnes âgées doit être une priorité absolue. Le personnel de l'établissement, soignant et non-soignant, sont concernés par la prévention de la maltraitance et doit impérativement connaître ces obligations dans ce domaine. Le terme maltraitance désigne, l'ensemble des violences, abus ou négligences commis par les professionnels envers un ou plusieurs usagers.

La définition de la maltraitance retenue par l'ANESM est celle du Conseil de l'Europe de 1987 : Une violence se caractérisant « par tout acte ou omission commis par une personne s'il porte atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou psychique ou à la liberté d'une autre personne, ou compromet gravement le développement de sa personnalité et/ou nuit à sa sécurité financière.

« Bien traiter » les résidents patients, c'est « reconnaître en eux des hommes et des femmes âgés, qui ont un passé souvent riche, une histoire de vie et une identité singulière, une famille, bref un statut de sujet à part entière, quelle que soit la gravité de leurs maladies et de leur état de dépendance ».

Information juridique :

Il en résulte que toutes personnes ayant connaissance d'actes de maltraitance est susceptible de voir sa responsabilité pénale engagée, et dans ce cas le secret professionnel est levé en partie.

Article 434-3 du code pénal punit

« Le fait, pour quiconque ayant eu connaissance de privations, de mauvais traitements (...) infligés (...) à une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge, d'une maladie, d'une infirmité, d'une déficience physique ou psychique (...) de ne pas en informer les autorités judiciaires ou administratives ...».

L'Article 226-14 du code pénal nuance l'article 226-13 sur le secret professionnel, qui n'est pas applicable dans les cas où la loi impose ou autorise sa révélation :

« ... il n'est pas applicable à celui qui informe les autorités judiciaires, médicales ou administratives de sévices ou de privations (...) dont il a eu connaissance et qui ont été infligés (...) à une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge ou de son état physique ou psychique... »

Conduite à tenir en cas de maltraitance :

Toute connaissance d'acte de maltraitance doit donner lieu à la rédaction d'une Fiche d'Évènement Indésirable qui doit être remise au responsable hiérarchique ou au responsable de l'établissement.

Notre charte de la Bienveillance

- 1 Identifier les besoins du résident patient et ses facultés d'adaptation, afin d'apporter des réponses adaptées, qui favorisent son autonomie, de jour comme de nuit.
- 2 Prendre en considération la liberté de choix et de décision du résident patient, ses goûts, ses habitudes.
- 3 Respecter l'espace personnel du résident patient et son intimité.
- 4 Préserver la dignité du résident patient et son estime de soi par son apparence, et en tenant compte de ses habitudes de vie.
- 5 Etre attentif à la qualité de la communication et du comportement envers le résident patient.
- 6 Identifier les inquiétudes du résident patient et chercher ensemble des réponses.
- 7 Prendre en compte les goûts, les habitudes alimentaires du résident patient, et faire du repas un moment de plaisir.
- 8 Favoriser les déplacements du résident patient en respectant son confort, son rythme, et en tenant compte de ses désirs d'aller et venir ainsi que de sa pathologie.
- 9 Favoriser les liens et les échanges avec les proches et l'entourage du résident patient.
- 10 Accompagner le résident patient dans sa fin de vie.